



Association Intercommunale des Eaux de
Ballens – Berolle – Mollens

Préavis n° 02 / 2026
du Comité Directeur au Conseil Intercommunal

Deuxième phase d'essais de pompage et de traçage - Puits du Grand Marais
Demande d'un crédit d'étude et de réalisation d'un montant de CHF 181'000.00

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

En séance du 09 octobre 2024 le Conseil intercommunal acceptait un crédit d'étude de CHF 90'000.00 concernant les essais de pompage d'un nouveau puits au Grand Marais (phase 1). Cette étude a été menée en collaboration avec la Direction Générale de l'Environnement, Eaux souterraines (DGE-ES) et l'Approvisionnement Intercommunal en Eau Géré et Exploité Pérennement (AIEGEP).

Les travaux menés en 2025 étaient concluants, mais de nouvelles exigences ont été demandées. Aujourd'hui, le protocole de la phase 2 des essais de pompage au nouveau puits du Grand-Marais, établi par MFR Géologie-Géotechnique SA et RWB, en coordination avec le Professeur A. Parriaux, a été transmis à la DGE-ES.

De plus, le bureau RWB a défini tout le dispositif technique requis pour les essais ainsi que le projet de pose définitive du petit tronçon de conduite qui reliera l'ancien et le nouveau puits du Grand-Marais. Ce dernier projet a été soumis à l'Office de la Consommation (OFCO) pour approbation.

Les bureaux RWB et MFR ont finalisé la compilation des offres des entreprises sollicitées pour la mise en œuvre de ces travaux. Un tableau d'estimation des coûts est joint au présent préavis.

La date exacte du début des essais phase 2 ne peut pas être planifiée à ce jour car elle dépend des conditions réelles de la météo ainsi que des niveaux d'eau dans les points de contrôle. Ces travaux sont néanmoins prévus en 2026.

Vu ce qui précède, le Comité Directeur vous demande de lui octroyer un deuxième crédit d'étude et de réalisation d'un montant de CHF 181'000.00.

En conclusion, le Comité Directeur vous propose de voter les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal,

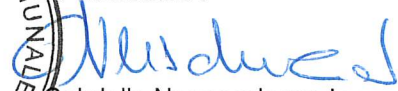
- vu le préavis n° 02 / 2026 du Comité Directeur,
- entendu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide :

- 1. D'adopter le préavis relatif à une demande de crédit d'étude et de réalisation pour la deuxième phase d'essais de pompage et de traçage au Puits du Grand Marais;**
- 2. D'accorder au Comité Directeur un crédit d'étude et de réalisation de CHF 181'000.00 (cent huitante-et-un mille francs) pour ces essais ;**
- 3. D'autoriser le financement de ces travaux par un emprunt bancaire.**

Le présent préavis a été adopté par le Comité Directeur le 02 juin 2026.

Pour le Comité Directeur

Le Président :  Yves Coeytaux		La Secrétaire :  Gabrielle Neuenschwander
--	--	--

Annexe : Tableau d'estimation des coûts

Présenté en séance du Conseil intercommunal du 25 juin 2026